



## BANGLADESH<sup>1</sup>

Etat: 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Aperçu des effets de la convention

#### I. Etendue des dégrèvements

Nature des revenus	Impôt bangladais		Dégrèvement conventionnel			Remarques
	Désignation	Taux %	de %	à %	Procédure	Voir chiffres
Dividendes à:						
– des sociétés avec participation dès 20 %	withholding tax	20	10	10		
– des sociétés sans participation qualifiée	withholding tax	20	5	15		
– des personnes physiques	withholding tax	30	15	15		
Intérêts						
– à l'Etat	withholding tax	20	20	0		
– autres	withholding tax	20	10	10		
Redevances de licences	withholding tax	20	10	10		II
Prestations de service	withholding tax	20	20	0		

#### II. Particularités

La convention prévoit pour l'impôt résiduel sur les redevances de licences une clause de la nation la plus favorisée (Chiffre 3 du protocole à la convention).

#### III. Procédure

Les autorités fiscales bangladaises tiennent les formulaires nécessaires prêts sur leur site internet <https://nbr.gov.bd/>.

<sup>1</sup> Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.) le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités fiscales de l'Etat partenaire.